

J. T. P. roulaye
--COPIE--

OBJET :

Instructions

N° 5278/T.P.4-b.

Déconcentration

Permis de conduire.-



A Monsieur l'Administrateur de Territoire
à KIBUNGU.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi a décidé d'abroger la mesure administrative suivant laquelle seul l'Administrateur du Territoire de Kigali pouvait délivrer les permis de conduire pour tout le Ruanda.-

L'art.7 de l'Ordonnance N°62/158 du 12 Mars 1949, rendue applicable au Ruanda-Urundi par Ordonnance N°62/135 du 27.9.1949 stipule que l'Administrateur de Territoire ou son délégué délivre le permis de conduire. Cette disposition sera dorénavant suivie.-

J'attire cependant votre très sérieuse attention sur la responsabilité qu'encourt l'agent qui délivre un permis de conduire.-

Il arrive fréquemment que de très graves accidents sont causés par des chauffeurs sachant conduire à peine, ignorant tout du code de la route mais possédant cependant un permis de conduire. J'estime qu'en pareil cas l'agent qui autorise ce chauffeur à conduire un véhicule est aussi coupable que celui qui cause l'accident.-

Avant toute délivrance d'un permis de conduire vous soumettez donc les candidats à un examen théorique et à un examen pratique, comme prévu par l'art.7 de l'Ordonnance précitée.-

Vous tiendrez:attachement des permis de conduire délivrés dans un registre du modèle ci-dessous :

N°	Date de la délivrance	Nom et prénoms	Identité complète	Genre de véhicule pour lequel le permis est délivré	Photo (à coller ou à attacher dans le registre).
:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:

Je vous fais parvenir par même courrier quelques permis de conduire vierges et adresse en même temps une demande à Monsieur le Chef du Service des Travaux Publics pour qu'il vous envoie une provision suffisante. Afin d'éviter tout emploi abusif des permis vierges, je vous prie de les numéroter immédiatement dès leur réception et de les enfermer pour éviter toute soustraction.-

La délivrance des duplicata ne donne pas lieu à perception de frais.-

Le Résident du Ruanda,
Sé/ M. DESSAINT,

T.P.

OBJET:

Instructions

N° 5278/T.P.4-b.

Déconcentration
permis de conduire .-

Copie pour information à :

- Monsieur l'Administrateur de Territoire à KIGALI.-
- Monsieur l'Administrateur Territorial Assistant à GITARAMA.-
- Monsieur l'Agent Territorial Principal à GATSIBU.-

Le Résident du Ruanda, M.DESSAINT,
sé/: M.DESSAINT.-

2489 TP 4 b -
200 pages
mettre le tout sur
une page

5/12/53

Acceptable

Mieux vaut une souite
excessive qu'une très grande
largeur dans la délivrance
des permis de conduire
ouvrir registre et aller
sur permis page copie de
la première et de la 4
de l'ord 62/158

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
à KIBUNGU .-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi a décidé d'abroger la mesure administrative suivant laquelle seul l'Administrateur du Territoire de Kigali pouvait délivrer les permis de conduire pour tout le Ruanda .-

L'art.7 de l'Ordonnance N° 62/158 du 12 Mars 1949, rendue applicable au Ruanda-Urundi par Ordonnance N°62/135 du 27.9.1949 stipule que l'Administrateur de Territoire ou son délégué délivre le permis de conduire. Cette disposition sera dorénavant suivie.-

J'attire cependant votre très sérieuse attention sur la responsabilité qu'encourt l'agent qui délivre un permis de conduire.-

Il arrive fréquemment que de très graves accidents sont causés par des chauffeurs sachant conduire à peine, ignorant tout du code de la route mais possédant cependant un permis de conduire. J'estime qu'en pareil cas l'agent qui autorise ce chauffeur à conduire un véhicule est aussi coupable que celui qui cause l'accident.-

Avant toute délivrance d'un permis de conduire vous soumettez donc les candidats à un examen théorique et à un examen pratique, comme prévu par l'art.7 de l'Ordonnance précitée.-

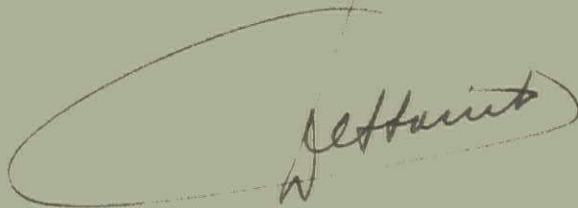
Vous tiendrez:attachement des permis de conduire délivrés dans un registre du modèle ci-dessous :

N°	Date de la délivrance	Identité: Nom et prénoms	Identité: complète	Genre de véhicule pour lequel le permis de conduire est délivré	Photo (à coller ou à attacher dans le registre).
:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:

Je vous fais parvenir par même courrier quelques permis de conduire vierges et adresse en même temps une demande à Monsieur le Chef du Service des Travaux Publics pour qu'il vous envoie une provision suffisante. Afin d'éviter tout emploi abusif des permis vierges, je vous prie de les numéroter immédiatement dès leur réception et de les enfermer pour éviter toute soustraction .-

La délivrance des duplicata ne donne pas lieu à perception de frais .-

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,

A handwritten signature in dark ink, enclosed within a large, hand-drawn oval. The signature is cursive and appears to read 'Dessaint'.